

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Boîte Anti-Fourmis (enceinte2)

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 130/19/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0013093-0006

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Boîte Anti-Fourmis (enceinte2)
Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte 2)
Boîte Anti-Fourmis Double (enceinte2)
Vapona Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 2)
Vapona Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 2)
Zensect Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 2)
Zensect Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 2)

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation	130/19/L-M00-000 1-3	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0013093-0006	
Date de l'autorisation	05/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	IGO srl
Adresse du fabricant	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

Nom du fabricant	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese
Adresse du fabricant	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino
Emplacement des sites de fabrication	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

Nom du fabricant	HENKEL HOMECARE KOREA
Adresse du fabricant	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de
Emplacement des sites de fabrication	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

Nom du fabricant	Godrej Consumer Products Ltd
Adresse du fabricant	Eastern Express Highway, Vikhroli (Est) 400079 Bombay Inde
Emplacement des sites de fabrication	131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK))
Adresse du fabricant	Calle Diputacio 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 Barcelone Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,048

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Ants Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts pour fourmis sont des stations à double appât prêtes à l'emploi
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Double appât : Un ou deux appâts tous les 10 m ² . Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,0059 à 0,0119 g/10 m ² pour le double appât contenant (TP-050-C1b et TP-050-C2), selon que 1 ou 2 appâts/10 m ² sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	(Enceinte 1 de TP-050-C1b et enceinte 2 de TP-050-C2) Station à double appât dotée de deux cavités contenant de l'appât. L'enceinte 1 contient 5 g d'appât et l'enceinte 2 contient 0,65 g d'appât. Matériau polystyrène. Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Localisez la languette rugueuse sur le piège.
- 2) Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.
- 3) Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.
Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m².
Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.
Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.
Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/récipient avec les déchets ménagers ... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène . Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.